



**Procès-verbal de la séance ordinaire**  
**du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry**  
**du lundi 27 septembre 2021**

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 20h00, est ouverte et présidée par M. P. Pedimina, président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 - correspondance
3. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de M. S. Rossetti, démissionnaire.
4. Nomination d'un membre à la commission sports, culture et loisirs, en remplacement de Mme Aurelia Larrey, démissionnaire
5. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances en remplacement de M. Romain Dubois, démissionnaire
6. Nomination d'un membre à la commission non-permanente pour la révision du Règlement Général de Commune (RGC), en remplacement de Mme Aurelia Larrey, démissionnaire.
7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN) en remplacement de M. Gilles de Reynier, suite à la modification du règlement général du syndicat.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry à l'appui d'une demande de renouvellement d'un cautionnement de CHF 50'000.00 en faveur du Tennis-Club Béroche-Bevaix-Boudry
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la nouvelle convention d'organisation du GSR Littoral Ouest.
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PLR « pour une gestion partagée de nos bâtiments ».
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PLR « favoriser les énergies renouvelables »
12. Plan de législature 2021-2024
13. Informations du Conseil communal
14. Questions

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 32 membres suivants :

- |                               |                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Atchade Kolawole (PLR)     | 18. Mary Aurélien (PLR)              |
| 2. Bigler Stefan (VEL)        | 19. Maurer Davide (PS)               |
| 3. Böhm Jean-Daniel (PLR)     | 20. Meisterhans Pierre (PLR)         |
| 4. Buschini Elvira (PS)       | 21. Paz Ruiz Sandro (PLR)            |
| 5. Da Silva Helder (PLR)      | 22. Pedimina Pascal (PLR)            |
| 6. Dubois Emile (VEL)         | 23. Piscopiello Rita (PS)            |
| 7. Dubois Romain (PS)         | 24. Preisig-Ducommun Pascale (PLR)   |
| 8. Dubois Yann (PLR)          | 25. Prince Rosenfeld Catherine (VEL) |
| 9. Durgnat Lopez Carole (VEL) | 26. Renevey Virgyl (PS)              |
| 10. Facchinetti Danilo (PLR)  | 27. Sandoz Alain (PS)                |
| 11. Gontier Marie (VEL)       | 28. Theurillat Michèle (VEL)         |
| 12. Jantscher Lenny (VEL)     | 29. Twerenbold Damian (PS)           |
| 13. Keller Stéphane (PLR)     | 30. Vaudroz Patrick (PLR)            |
| 14. Koller Jenny (VEL)        | 31. Vicario Fabio (PLR)              |
| 15. Lüthi Paul (PS)           | 32. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS)  |
| 16. Lüthi Philippe (PS)       |                                      |
| 17. Marti Myriam (PLR)        |                                      |

Excusé-e-s :

Belgrano Martine (VEL), Chapuisod Nathalie (PLR), Schenkel David (PLR), Vogel Oberlin Christiane (PS), Vuilleumier Isabelle (PLR), Zürcher Matthieu (PLR)

Absent : Agbaro Samson (PS)

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 17.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Jean-Michel Buschini (PS) président; Luigi D'Andrea (VEL) vice-président ; Gilles de Reynier (PLR) secrétaire ; Marisa Braghini (PLR) membre et Daniel Schürch (PS) membre.

Le président fait une annonce pour Mme M. Gontier, qui a des soucis de rayonnement. Il demande s'il est possible d'éteindre le plus d'appareils (ordinateur et mobile) dans la limite des possibilités de chacun.

Il lit l'ordre du jour. Il dit avoir reçu une interpellation du groupe PS concernant la mise à disposition des protections menstruelles dans les écoles et les établissements publics de la commune. Selon le RGC, si cette dernière doit faire partie de l'ordre du jour, il faut accepter une modification de l'ordre du jour par les deux tiers des membres présents.

Au vote, seuls 17 membres acceptent. Comme les deux tiers correspondent à 21, la modification de l'ordre du jour est refusée et cette interpellation sera ajoutée à la séance du mois de décembre.

**2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 - correspondance**

**M. A. Sandoz (en son nom)** : J'ai l'honneur de réintégrer ce Conseil général et c'est le premier procès-verbal que je lis depuis ma démission. J'ai constaté qu'il y a un petit changement au niveau de la forme. C'est plus ou moins une retranscription des choses qui sont échangées durant ce conseil. Je n'ai aucun problème avec ça. Par contre, c'est pénible à lire et je souhaiterais que les fautes d'orthographe soient corrigées. De plus, en page 5, il faudra corriger un point : M. S. Rossetti serait du parti socialiste, mais je ne connais pas cette personne (ndlr : le procès-verbal aux archives a été dûment corrigé).

Au vote, le procès-verbal est adopté à 30 voix et 1 abstention.

Lecture de la démission du Conseil général de Mme I. Vuilleumier, avec effet immédiat.

Lecture de la démission de la Commission de gestion et des finances de M. R. Dubois, avec effet immédiat.

**3. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de M. S. Rossetti, démissionnaire.**

**M. E. Dubois (VEL)** propose la candidature de M. S. Bigler. Ce dernier est élu tacitement.

**4. Nomination d'un membre à la commission sports, culture et loisirs, en remplacement de Mme A. Larrey, démissionnaire.**

**Mme E. Buschini (PS)**, propose la candidature de M. Paul Lüthi. Ce dernier est élu tacitement.

**5. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances en remplacement de M. R. Dubois démissionnaire.**

**Mme E. Buschini (PS)**, propose la candidature de M. A. Sandoz. Ce dernier est élu tacitement.

**6. Nomination d'un membre à la commission non-permanente pour la révision du Règlement Général de Commune (RGC), en remplacement de Mme A. Larrey, démissionnaire.**

**Mme E. Buschini (PS)**, propose la candidature de Mme R. Piscopiello. Cette dernière est élue tacitement.

**7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN) en remplacement de M. Gilles de Reynier, suite à la modification du règlement général du syndicat.**

**M. E. Dubois (VEL)** propose sa candidature. Ce dernier est élu tacitement.

8. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry à l'appui d'une demande de renouvellement d'un cautionnement de CHF 50'000.00 en faveur du Tennis-Club Béroche-Bevaix-Boudry.**

**M. D. Schürch (CC)** : C'est le Tennis Club de la région, qui s'appelle maintenant Béroche-Boudry et Boudry a pas mal de citoyens qui participent à leurs activités. C'est un club qui a des finances plutôt saines, qui a amorti CHF 10'000.00 cette année mais qui ne veut pas le faire chaque fois. Ils sont propriétaires de leurs installations, simplement ces cautionnements doivent être renouvelés régulièrement. Il faut savoir que pour la commune de La Grande Béroche, il y a aussi un cautionnement. Encore un point important, ce n'est qu'un cautionnement, ce n'est donc pas une dépense.

**M. E. Dubois (CGF)** : Ce rapport a été accepté à l'unanimité par la commission de gestion et des finances.

**Mme R. Piscopiello (PS)** : Par rapport à l'implication de ce club envers notre jeunesse, le groupe PS acceptera ce rapport de cautionnement.

**M. D. Facchinetti (PLR)** : En signe de soutien au sport régional, dans un club où apparemment il y a une vingtaine de Boudryens qui évolue et eu égard au faible risque financier, la majorité du groupe PLR a décidé de soutenir l'arrêté présenté.

Par contre, l'unanimité de notre groupe a relevé qu'il est pour le moins étonnant que la demande de cautionnement porte à nouveau sur CHF 50'000.00, comme si le montant de l'emprunt était toujours de CHF 200'000.00. Après avoir lu les comptes du club, il semble que l'emprunt initial a été remboursé de CHF 86'000.00 de sorte que le montant restant à rembourser s'élèverait à CHF 114'000.00 et ce faisant, notre groupe demande au Conseil communal de garantir que le quart de ce montant, donc CHF 28'500.00 et non pas CHF 50'000.00.

Par ailleurs, afin d'éviter dans 10 ans d'avoir à renouveler ce cautionnement, nous invitons le Conseil communal à demander la production des comptes du club chaque année, ainsi qu'un plan de remboursement de l'emprunt pour les prochaines années. Merci.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je souhaite répondre à l'intervention de M. Facchinetti. Comme tous les clubs sportifs, notre commune soutient les activités sportives. Ce club est le seul qui est propriétaire de ses installations. Le FC Boudry ne l'est pas, l'anneau d'athlétisme et le skate parc, ce sont les communes qui en sont propriétaires. Sans ces soutiens et ici encore, ce n'est pas un soutien direct puisque c'est un cautionnement, ces clubs ne pourraient pas vivre. Mais dans ce cas précis, les banques n'accorderaient pas de prêts hypothécaires s'il n'y avait pas une garantie sous la forme d'un cautionnement. Je comprends les remarques concernant un cautionnement éventuellement réduit. Sachez qu'en tout cas les comptes nous sont présentés chaque année. Nous sommes invités chaque année à l'assemblée générale. J'y participe pour autant que mon agenda le permette et je peux vous assurer que c'est fait avec un grand sérieux.

**M. D. Schürch (CC)** : Encore un point. Dans le dernier tableau qui figure dans le rapport, il y a deux hypothèques, une de CHF 365'000.00 et une de CHF 114'000.00. Donc cela ne fait pas tout à fait le même total que M. Facchinetti indiquait.

**M. D. Facchinetti (PLR)** : Alors il faudrait savoir quelle hypothèque couvre quoi ? Parce que CHF 360'000.00, c'est supérieur au CHF 200'000.00.

**M. D. Schürch (CC)** : Il y a deux hypothèques, deux rangs et ce que la commune cautionne c'est l'ensemble que le tennis-club a besoin pour pouvoir réemprunter pour couvrir ses deux hypothèques.

**M. D. Facchinetti (PLR)** : Le montant est quand même supérieur à CHF 200'000.00.

**M. D. Schürch (CC)** : Oui, largement. En comptant les deux hypothèques, on approche plutôt les CHF 500'000.00 que les CHF 200'000.00. Simplement, ils doivent renouveler leurs emprunts, comme toute société, entreprise ou même privé, et ils doivent avoir ces garanties des communes.

Mais ils ont aussi des garanties financières, parce que si vous regardez dans le même tableau, on voit très bien qu'ils ont des revenus assez importants grâce au restaurant et la location des courts. De plus, ils ont actuellement CHF 105'000.00 sur un compte Raiffeisen et CHF 41'000.00 sur un compte BCN et après il faut faire un peu le bilan entre la dette et leur capital.

**M. D. Facchinetti (PLR)** : Sur l'emprunt initial des CHF 200'000.00, combien ont été remboursés dans ce cas-là ?

**M. D. Schürch (CC)** : Je ne sais pas pour les années précédentes, mais je sais que pour cette année, ils ont un projet de rembourser env. CHF 40'000.00.

**M. H. Da Silva (en son nom)** : Dans ce cas, au début du rapport, pourquoi on nous explique que les CHF 200'000.00 qui ont été empruntés et pas les CHF 365'000.00 ? Parce que si la commune de Boudry doit tout cautionner, il faut savoir combien cela représente.

**M. D. Schürch (CC)** : Oui tout à fait, mais on ne cautionne pas l'ensemble du prêt. On ne cautionne que les CHF 200'000.00, et encore entre les différentes communes.

Le président ouvre la discussion générale avant de passer au vote d'entrée en matière. Il n'y a pas de prise de parole.

Le président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, le rapport est accepté à 25 voix contre 3 et 3 abstentions.

9. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la nouvelle convention d'organisation du GSR Littoral Ouest**

**M. L. D'Andrea (CC)** : Le guichet social régional (GSR) a 11 ans et pendant cette période, il est survenu passablement de modifications dans les communes qui composent ce GSR et de ce fait la modification de la convention et du règlement sont essentiellement du toilettage. Cela signifie qu'on a changé le nom, le nombre de communes qui s'est réduit suite aux fusions, idem pour les conseillers communaux. Vous avez tout ça dans ce rapport. Le fonctionnement du GSR ne change absolument pas. La seule chose qui n'est pas du toilettage, que je vais amener ici ce soir et qui n'a pas évolué, c'est le mode de financement du GSR qui est proposé à 50% par le nombre de dossier et 50% par le nombre d'habitants.

Il en a été discuté au sein du Conseil communal et j'ai proposé au sein de la Commission sociale régionale (CSR), commission qui dirige le GSR, de revoir ce mode de financement. Pour nous, cela ne semblait pas vraiment logique que 50% soient attribués aux nombres de dossiers. Une commune n'est pas responsable des dossiers qui lui incombent et deuxièmement, on pourrait imaginer que si les communes paient en fonction du nombre de dossiers, elles pourraient aller vers une genrification du

territoire au sein de l'aménagement du territoire ou alors diminuer les appartements à bas-revenus, afin de limiter les dossiers et cela ne nous semble pas acceptable.

J'ai proposé une répartition 25% - 75% à la CSR, cela aurait pour effet de faire économiser CHF 50'000.00 à la commune et je dois vous avouer qu'on m'a regardé avec des gros yeux. La répartition 50%- 50% personne ne sait d'où elle vient, mais c'est historique et il semble que ce soit ainsi dans tous les GSR. Cependant, depuis cette proposition, il semblerait qu'on soit disposé à en discuter parce qu'au sein de certains conseils généraux, c'est aussi un point qui avait envie d'être étudié.

Je vous recommande donc d'accepter cette convention et cet arrêté, parce que même s'il n'était pas validé, cela ne changerait rien. Le GSR continuerait de fonctionner de la même manière, avec son ancienne convention. Par contre, vous avez mon assurance que cette proposition de nouvelle répartition sera ramenée en commission lors de la prochaine séance.

**M. E. Dubois (CGF)** : La Commission de gestion et des finances a accepté ce rapport par 5 voix et 1 abstention.

**M. Ph. Lüthi (PS)** : Mesdames, Messieurs, je suis très content d'entendre l'intervention du conseiller communal parce que c'est tout à fait ce dont nous avons discuté en séance.

Nous sommes même allés un peu plus loin. Cette clé de répartition qui part du principe que 50% dépend du nombre de cas, pour nous socialistes, est purement antisociale et tout à fait inacceptable.

On ne va donc pas se lancer dans l'abrogation d'un texte qui va nous enfermer là-dedans. C'est sûr que c'est une répartition qui va être très intéressante pour un village un peu cosy comme Auvernier. Mais ce ne sont pas les villes et les villages qui choisissent leur territoire, leurs immeubles, etc. et on ne choisit pas sa population. Il y a quand même une certaine quantité de gens qui sont dans une situation relativement précaire, qui se retrouvent poussés vers la sortie, par des politiques de centrifugation, comme cela a aussi été dit.

Pour cette raison, le parti socialiste refusera à l'unanimité cet arrêté et nous vous demandons encore une fois de relancer la négociation concernant la répartition, mais de manière à ce que cette clause concernant le nombre de cas disparaisse complètement. Merci.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Je vous précise qu'il faut un vote à l'unanimité de la CSR pour valider n'importe quel changement, soit pour cette convention soit pour autre chose. Je ne peux absolument pas prendre la responsabilité de vous dire que cela sera possible.

Je comprends le vote de contestation, même si à mon avis, c'est une erreur. Je pense que cela ne servira absolument à rien et cela ne favorisera en tout cas pas les discussions futures au sein de la CSR. Si vous persistez, soit. Vous savez que vous aurez un mode de fonctionnement sur le 50% - 50% identique, mais avec une ancienne convention.

Le financement par rapport au nombre de dossiers, c'est aussi important, parce que c'est quand même cela qui génère le travail du GSR. Cela signifie qu'on ne doit pas complètement l'anéantir, cela fait du sens. Ce qui ne fait pas de sens, c'est de mettre un trop grand poids là-dessus. Il y a 9 ans, quand cela avait été voté, il y avait sauf erreur aussi un parti socialiste et je ne pense pas que cela ait fait autant d'histoire, puisque toutes les communes avaient toujours fait ainsi. Le GSR a même été fondé avec un parti socialiste. Je respecterai votre choix. J'ai d'ailleurs déjà annoncé cette tendance en commission. Je vais annoncer les choses comme elles sont au Conseil général et c'est eux qui décideront. Je ne vais pas me battre plus que ça pour ça, mais à mon avis ce n'est pas la bonne stratégie que vous choisissiez.

**M. H. Da Silva (PLR)** : Monsieur le président, au nom du groupe PLR, nous acceptons le rapport à l'unanimité.

Le président lit le premier arrêté relatif à la modification de la convention, article par article.

Au vote, cet arrêté est accepté à 20 voix contre 10 et 1 abstention.

Le président lit le deuxième arrêté relatif à la modification du règlement, article par article.

Au vote, cet arrêté est accepté à 20 voix contre 9 et 2 abstentions.

**10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PLR « pour une gestion partagée de nos bâtiments »**

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je crois que jamais une réponse à une motion a été aussi détaillée et documentée que celle-là. Cela vous a pris un certain temps de lecture et j'espère que chacun y a mis le sérieux nécessaire, mais il était difficile de faire plus simple.

J'aimerais ici beaucoup remercier les trois personnes dans nos employés communaux qui ont particulièrement œuvrés à ce rapport, c'est-à-dire notre administrateur, M. de Cerjat, notre architecte, M. Ritter et notre responsable des locations, M. Fundoni. Sans eux, évidemment que je n'aurai pas pu moi-même vous sortir un rapport aussi détaillé.

Je sais que ce dernier n'a pas entièrement satisfait les membres de la Commission de gestion et des finances qui souhaiteraient avoir un tableau plus complet que ceux qui ont été mis dans ce rapport, afin notamment d'avoir une projection sur les coûts à venir pour chacun de ses bâtiments. Quand on gère un bâtiment et ceux qui sont propriétaires le savent bien, il y a des choses traditionnelles qu'il faut faire, comme changer les chauffages qui sont à date régulière.

Malheureusement, dans les bâtiments, il y a aussi des surprises, donc il est très difficile de donner une projection complète, sur plusieurs années, sur tous les travaux à faire sur tous les bâtiments. Cette projection est d'autant plus difficile à calculer parce que, vous le savez bien, les rentrées fiscales sont ce qu'elles sont et nos possibilités d'investissements sont limitées en fonction de ces rentrées fiscales. Il est donc difficile de savoir quels seront nos moyens d'ici deux à trois ans pour entreprendre des gros travaux.

Il y a quelques années, le choix avait été fait de mettre la priorité sur Vauvilliers, cette priorité existe toujours, mais on repousse un peu ce projet-là, parce qu'il arrive en même temps d'autres projets importants dans l'aménagement du territoire, par ex. le projet Coop, celui de l'arrêt des transports publics et ces choses-là vont coûter des montants assez importants. Nous serons, vous et nous, obligés de faire quelque chose. Je souhaite vous rappeler que, loin de moi l'idée de ne pas avoir de projets sur les bâtiments, mais pendant les deux législatures qui ont précédées à mon entrée en 2012 au Conseil communal, il avait vraiment été fait que le strict nécessaire au niveau de l'entretien des bâtiments. Ceci aussi parce que les finances communales ne permettaient pas à l'époque d'en faire beaucoup plus. J'ai eu des questions de la part de la Commission de gestion et des finances concernant la constitution éventuelle de fonds de rénovation. Il est clair que les finances publiques ne permettent pas d'en faire. Mais tous les frais d'entretien traditionnel sont dans les comptes de fonctionnement, contrairement aux demandes de crédits qu'on peut produire lorsqu'il s'agit de travaux plus importants.

Par exemple, dernièrement, une des priorités a été le toit de notre administration communale et vous avez accepté de le faire. Auparavant, il y avait eu les toits plats du collège de Vauvilliers, alors qu'on avait plutôt prévu de travailler un peu différemment. Voilà ce que je désirais ajouter au sujet de ce rapport, mais encore une fois, je souhaite vraiment insister sur les remerciements à nos services qui ont fait un super boulot.

**M. E. Dubois (CGF)** : La Commission de gestion et des finances souligne la qualité du rapport et en remercie ses auteurs, néanmoins, le classement de la motion a été rejeté par 4 voix et 2 abstentions.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (PS)** : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous avons parcouru avec attention ce volumineux rapport dont les auteurs méritent toutes nos félicitations pour le travail minutieux de récolte et de classifications des informations concernant nos bâtiments communaux. Nous imaginons sans peine le temps et la rigueur nécessaires à ce travail et nous réitérons donc nos remerciements envers tous les collaborateurs qui y ont participé.

Pour nous, ce rapport répond de manière exhaustive aux demandes portées par la motion. Il permet d'avoir un catalogue à jour de tous les bâtiments communaux, de leur historique (dans la mesure du possible) et de leur état. Cet inventaire nous permet de constater le sérieux et la rigueur dont ont fait preuve et continue de faire preuve les différents responsables des bâtiments au sein de notre commune. Notre situation financière ne nous permet malheureusement pas de faire tous les travaux que l'on pourrait souhaiter pour avoir un parc immobilier le plus irréprochable possible. Cependant, cela permet de maintenir en état pour l'utilisation publique optimale ou pour en retirer un rendement qui couvrent les frais d'entretien.

C'est pourquoi désormais, avec ce nouvel outil à notre disposition, à nous membre du Conseil général, mais surtout à la disposition des responsables administratifs, nous considérons que la réponse à la motion est adéquate et nous voterons le classement de celle-ci afin que tous puissent consacrer maintenant leur temps et leur énergie au bon fonctionnement des services responsables entre autre de la gestion de nos bâtiments communaux.

**M. K. Atchadé (PLR)** : Mesdames, Messieurs, nous tenons d'entrée à remercier l'ensemble des services et des personnes qui ont œuvré pour l'édition de la présente réponse, dans les temps requis. Une réponse de 177 pages a sans aucun doute donné lieu à un travail important et nous en remercions encore une fois les auteur-e-s.

Ce rapport donne des éléments pour la suite et constitue, de notre point de vue, un bon début de réponse à l'objet de la motion.

Monsieur le président du Conseil général, je tâcherai de limiter mon argumentation à l'essentiel, même si je vous avertis, cet essentiel pourra vous paraître un peu long. Je vous rappelle que nous répondons à 177 pages ...

La demande de la motion (page 1, de la motion figurant au Conseil général du 14.12.2020) stipulait :  
« Nous demandons qu'il soit mis en place, un outil qui répertorie bâtiment par bâtiment (de façon exhaustive) notre patrimoine immobilier ... jusqu'à « bref historique », dans le but, je cite : « Une gestion transparente, partagée, active, factuelle, du patrimoine, car « gouverner c'est prévoir ».

En réponse, au point 7.2 du présent rapport, il est dit :

« Nous sommes convaincus que les données présentées sauront satisfaire à la requête des motionnaires. Nous souhaitons toutefois nous attarder sur l'exemple cité, à savoir la commune de Givisiez qui décrit sur son site internet les différents mouvements de son patrimoine depuis 1972. Nous



saluons cette initiative et pourrons, par exemple dans le cadre de la refonte prochaine du site internet, intégrer pareille démarche. »

Il est alors inutile de souligner que le but de la motion n'est pas atteint, puisque la réponse mentionne que l'outil demandé pourra prochainement être intégré au site de la commune ! Il apparaît que la réponse présentée n'est pas un outil dynamique de gestion, mais un rapport qui contient beaucoup d'informations, pas toujours aisées à retrouver. Ce rapport, nous aura très bien éclairé dans le paragraphe 2 du point 3 (Méthodologie) sur la distinction entre patrimoine administratif et patrimoine financier, et l'organisation interne du service des bâtiments.

Je vous épargne les commentaires finaux dudit paragraphe, qui à part rallonger inutilement la présente réponse, n'est pas de nature constructive. Il est cependant important de noter que l'exécutif nous demande de nous positionner rapidement sur d'importantes demandes de crédit de travaux urgents, sans que jusqu'à très récemment nous ayons les éléments minimaux pour une prise de décision avisée. Et autant que je m'en rappelle, la demande de la présente motion a été en vain formulée lors des précédentes législatures. Il est donc clair que la présente motion est un objet très important pour une gestion partagée, transparente et factuelle de notre patrimoine immobilier.

Il nous apparaît très important d'apporter certaines précisions, notamment entre les points 7.3 Avantages collatéraux de la réponse et le même intitulé du point 3 de la motion :

point 1 : la motion demandait un inventaire exhaustif du patrimoine et non un inventaire exhaustif des investissements et travaux entrepris

point 3 et point 4 : les répondant-e-s formulent une leçon de morale qui tentent d'opposer collectivité publique et société privée (voir la phrase en gras). Mais, les mêmes auteur-e-s dans le point 4 justifient la vente des deux bâtiments (Temple 2 et Rochettes 20), essentiellement par leur rendement jugé trop faible particulièrement au regard des travaux à envisager ...

point 5 : la motion, mentionne « Mise en œuvre d'un plan pluri-législature motivé d'investissement » et nous lisons dans la réponse, je cite : « Ce plan fait partie intégrante des rapports présentés à l'occasion des budgets annuels, données d'ailleurs reprises dans ces lignes. Il pourrait bien entendu être précisé avec plus de données chiffrées et sur une plus longue période, ce à quoi nous allons nous atteler, même si ce plan est appelé à être repris, voire modifié à chaque budget. »

La réponse reconnaît donc que le prétendu plan présenté pourrait bien entendu être complété et que les auteur-e-s vont s'y atteler. De plus, plusieurs éléments de la demande ont reçu le même traitement et les auteur-e-s ont souvent proposé que leur réponse soit réservée à la commission de gestion et des finances. Hors la présente motion avait été acceptée par 31 voix et 2 abstentions de la part du Conseil général, et avait donc reçu un soutien très important de l'ensemble du Conseil général (voir PV du CG du 14.12.2020, approuvé lors du CG du 15.03.2021).

Enfin, nous prenons l'exemple du Collège de Vauvilliers, choix non anodin puisqu'il s'agit d'un bâtiment qui retient actuellement une vive attention et qui fait l'objet de plusieurs demandes et travaux à venir. Cet objet occupe les pages 84 à 96, soit 12 pages de travaux depuis 2007 et une page de travaux à effectuer sur laquelle figure les mentions : toiture bon, façades moyen, fenêtres mauvais et un récapitulatif de travaux. Comment ces pages vous aident-elles, chers collègues, à vous positionner sur la nécessité d'une réfection urgente et globale dudit bâtiment ? Nous vous renvoyons un instant à la page 23, point 6.1 qui précise que le crédit de pré-étude de CH 120'000.00, engagé par le Conseil général du 25 mai 2020, est en cours de finalisation et que certainement l'estimation initiale de 4.5 millions pour la réfection, montant qui nous a été présenté, semble largement sous-estimé. Nous sommes donc en droit de penser que ce crédit de pré-étude, permet un chiffrage plus exact et que de manière générale, une bonne information et une connaissance appropriée de l'ensemble de la

problématique permet certainement une prise de décision juste. Et cela n'est aucunement en contradiction avec les compétences présentes au sein de nos services.

Tenant compte de tous les arguments que nous venons de vous présenter, nous demandons que la présente motion ne soit pas classée.

Cependant, nous reconnaissons que ce rapport est un excellent début de réponse, mais qu'il se doit d'être complété afin d'atteindre le but fixé par la motion. La réponse présentée constitue une bonne base pour le passé et le présent, mais demeure incomplète quant au futur des bâtiments.

Une planification immobilière plus précise pourra être incorporée, avec un estimatif temporel et financier du listing des travaux à réaliser, ainsi que des informations permettant d'évaluer les besoins en rénovation. À ce titre, nous sommes convaincus qu'il serait profitable à toutes les parties de faire participer les commissions concernées pour compléter efficacement la réponse et mettre en place l'outil demandé initialement par la motion. Nous nous éviterons ainsi des frais supplémentaires en travaillant en étroite collaboration. Il s'agit de la mise en place d'un outil pratique permettant de travailler ensemble pour notre commune et non de nous convaincre en vain que chacun fait au mieux.

Permettez-moi enfin de vous citer une phrase de la page 14 du plan de législature 2021-2024 qui nous est présenté ce soir « Un travail de mise à jour d'un outil de suivi pour chaque bâtiment est en voie d'achèvement ». Merci.

**M. D. Facchinetti (en son nom)** : Tout d'abord, je m'associe très volontiers aux félicitations et aux remerciements à l'attention des auteurs de ce rapport qui nous sera très utile en tant qu'autorité suprême de la commune, à savoir le Conseil général qui devrait décider des prochaines demandes de crédits.

Je félicite par contre un peu moins p. 26 et 27 le ton assez agacé et irrité du Conseil communal, d'une certaine réticence à l'égard du Conseil général, je ne la comprends pas et je la déplore. Il est écrit dans le rapport que les prochaines versions actualisées seront mises à disposition de l'ensemble des membres de la Commission de gestion et des finances, pour ma part et j'imagine que je ne serai pas le seul dans cette salle, je souhaiterais que les prochaines versions soient aussi mises à disposition des membres du Conseil général.

Je terminerai par une question à l'égard du Conseil communal. On trouve dès la page 29 une petite liste de travaux avec beaucoup de montants qui sont inférieurs à l'application du marché public et ma question est la suivante : Le Conseil communal veille-t-il à systématiquement mandater les entreprises de Boudry lorsqu'elles existent dans les secteurs d'activités concernés, on peut penser à la peinture, aux sanitaires ou à l'électricité, parce qu'il me semble que d'un point de vue fiscal, il serait plus juste, lorsqu'on peut le faire de par la législation, de mandater des entreprises de notre commune plutôt que des entreprises de communes environnantes. Merci.

**M. R. Dubois (PS)** : J'aimerais rappeler dans la discussion qu'on a ce soir que le Conseil général n'est pas une entreprise de gestion immobilière. Peut-être rappeler que dans tous les régimes parlementaires qui existent en Europe, à Berne ou dans le monde, il est question de gestion, de la gestion des biens publics qui est dans les mains de l'exécutif. Que cela nous plaise ou non, cela fonctionne comme ça. Et éventuellement, lorsqu'il s'agit de gestion de choses plus pointues et d'observations de la manière dont cela se passe et bien, ce sont des commissions de gestion, des commissions financières qui s'en occupent, et d'ailleurs ça tombe bien, à Boudry, nous avons une commission de gestion et des finances pour traiter de ce genre de questions.

Si un rapport de 177 pages n'est pas suffisant, au niveau communal, sur un sujet particulier, alors que même à la Confédération, il n'y en a pas autant. Lorsqu'on reçoit un rapport de l'exécutif, du Conseil

fédéral, du Conseil d'Etat, on a très très rarement, voire même je n'ai jamais un rapport aussi long venant du Conseil d'Etat. Qu'est-ce que cela fait dans une commune de Boudry, combien de coûts cela va nous occasionner si on doit encore faire des rapports supplémentaires uniquement sur cette thématique. D'ailleurs, je vais directement poser la question au Conseil communal à combien il évalue le coût de la rédaction de ce rapport, notamment au vu des heures passées à préparer ce rapport et surtout aussi quel effet cela pourrait avoir sur l'engorgement de l'administration, qui devra se concentrer, parce que bien sûr, il y a certainement plusieurs dicastère là-dedans, sur ces questions, combien de temps l'administration devra mettre sur ce travail-là et c'est tout du temps qu'elle ne pourra pas consacrer à d'autres projets.

Je crois vraiment que l'administration, le Conseil communal, a d'autres choses à faire et nous aussi. Le rôle d'un législatif c'est de donner les grandes lignes, de voter sur des projets qui sont proposés par le Conseil communal, ce n'est pas devenir un cabinet d'audit de l'ensemble de l'activité du Conseil communal. À mon avis, on n'a pas le temps pour ça, on ne se voit en plenum que 4 ou 5 fois par année. Je vous laisse imaginer le temps qu'il nous faudra, si sur toutes les activités de l'exécutif, on doit avoir des rapports de 300 à 400 pages, les évaluer et les discuter en séance plénière du Conseil général. Je crois quand même aujourd'hui qu'on doit revenir à la réalité de ce qui se passe dans à peu près tous les régimes parlementaires du monde, se dire qu'on a assez de pain sur la planche au Conseil général pour discuter les projets pour notre ville, les propositions en général, bref de ce que fait un législatif et puis de laisser à l'exécutif ce qu'il doit faire. Et rappeler aussi au groupe PLR, qui nous dit qu'il a besoin d'avoir toutes ces précisions pour évaluer les décisions à prendre. Mais un législatif fonctionne comme ça pour prendre une décision : soit le Conseil communal vient avec une proposition concrète et à ce moment-là ce dernier va apporter des éléments dans un rapport, mais là, on n'a pas une proposition concrète, soit le groupe PLR a une proposition concrète à faire, il va demander des choses et ces propositions concrètes seront évaluées. Mais on ne peut pas évaluer de manière globale tous les sujets et puis ensuite se demander ce qu'on pourrait bien faire de tous ces sujets. Sinon c'est vraiment un travail énorme. Voilà, je vous encourage vraiment à classer cette motion.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Je suis neuf dans ce Conseil communal, neuf aussi au Conseil général, je n'ai pas du tout participé à ce rapport, par contre, j'ai vu le travail effectué par mes collègues. Je trouve vraiment assez désagréable et je suis obligé de le relever, le fait qu'ils produisent un rapport de 177 pages que tout le monde les remercie, j'abonde dans le sens de M. Dubois, et qu'après on vient dire qu'on ne veut pas classer ça, parce qu'il manque quelque chose.

La vraie forme de politesse, si véritablement vous pensez que c'est un bon boulot et c'en est un, c'est de demander ce qu'il manque, simplement, sans faire 25 minutes de phrases par phrases où personne ne suit et classons cette motion.

Je rappelle ici que le Conseil communal est un conseil de milice, et des fois j'ai l'impression qu'on est complètement à côté de la plaque. Véritablement, ayez conscience de ce qu'est l'administration, qu'est-ce qu'elle veut fournir, qu'est-ce qu'elle peut fournir, et demandez des choses réalistes. S'il manque quelque chose, vous le demandez poliment, et le Conseil communal le fournit, mais de là à faire tout ce bla-bla pour dire à la fin, on rejette, franchement, je trouve que c'est inacceptable. Je suis vraiment déçu du comportement de certains.

**M. P. Pedimina (président du CG)** : Je me permets juste, en tant que président, de vous rappeler que les discussions doivent être franches, neutres et ne doivent pas avoir de jugement sur les intervenants. Chacun est libre, chacun s'exprime et à la fin, il y a le vote.

**M. D. Schürch (CC)** : J'aimerais revenir sur la notion du classement ou non d'une motion. Que se passe-t-il si cette motion n'est pas classée ? On n'a plus de délai et on n'est même pas obligé d'y répondre dans 10 ans. Qu'on soit clair, lorsqu'une motion est déposée et acceptée, le Conseil communal doit y

répondre en principe dans le délai d'une année. Mais après, si vous ne la classez pas et qu'on vous a rendu le rapport, on peut attendre le temps qu'on veut. Je suis un peu, comme mon collègue, M. L. D'Andrea, déçu, parce que je pense qu'on a rendu un rapport de grande qualité, je ne sais même pas combien d'entre vous l'ont lu, parce qu'il y a quand même de la matière.

Ce n'est pas si simple et il y a peut-être un aspect que vous ignorez, ce que tous les travaux de rénovations qu'on a faits, si on ne vous présente pas un plan de rénovation dans ce rapport, c'est parce qu'ils sont liés à nos moyens. On pourrait dire que chaque année, on va mettre quelques millions dans les bâtiments et les routes, mais on ne peut pas mettre plus que ce que représente notre cash-flow.

Actuellement, on est en préparation du budget, on va justement le réévaluer, peut-être qu'on pourra mettre un peu plus l'année prochaine que cette année, mais après, vous devez aussi accepter qu'il n'est pas possible de faire des projections comme ça à 10 ans ou 15 ans, parce qu'imaginons qu'on change les fenêtres d'un bâtiment aujourd'hui, ces fenêtres-là dans 10 ans, n'auront pas forcément le même prix. On doit être beaucoup plus proche de la période où on fait le travail pour pouvoir vous présenter un rapport. Bien sûr, on peut avoir une vision un peu globale, mais sans aucune précision. Ce qui est intéressant dans ce document, c'est toutes ces fiches par bâtiment qui indiquent leur valeur, leur rendement, tout en sachant qu'il y a des bâtiments qui n'ont pas de rendement comme les collèges, par exemple, mais au moins, on connaît à peu près leur valeur. Je pense qu'il faut qu'on apprenne à apprécier ça différemment que si on était simplement des propriétaires immobiliers, avec la garantie d'avoir des loyers qui rentrent régulièrement, même si ces loyers sont peut-être en lien avec les taux d'intérêts, mais ce n'est pas tout à fait le sujet, pour nous la plus grande partie des bâtiments, ce sont principalement des bâtiments administratifs et ils ne nous rapportent rien.

**M. J.-M. Buschini (CC) :** Pour ma part, je ne vais pas ouvrir la polémique, mais je dois dire que l'intervention de M. Atchadé était tellement longue que je n'ai pas réussi à prendre note du tout. J'ai gardé en mémoire l'estimation concernant les travaux de Vauvilliers et je peux simplement expliquer qu'à l'époque, il y a une dizaine d'année, avant donc que je sois au Conseil communal, notre responsable des services techniques avait fait estimé ces travaux à environ 4,5 mio de francs, certes peut-être à la louche, mais c'est ce que vous nous demandez de faire pour les bâtiments. Comme vous l'avez justement dit, vous nous avez accordé un crédit d'étude, de pré-étude, qui nous a permis de définir certaines choses. Nous avons formé une commission où chaque groupe politique a des commissaires et nous avons pu leur montrer à quoi aboutissait cette pré-étude. En effet, si on effectue les travaux au complet, on est actuellement plutôt du côté de 7,5 mio de francs. C'est pour ça que nous sommes en train de reprendre cette étude, de voir s'il est absolument nécessaire de tout faire sur ce bâtiment ou pas. Sachez que même si cela devait coûter ce prix-là, l'estimation au m<sup>3</sup> pour reconstruire un bâtiment de cette taille-là est de l'ordre de 23 à 24 mio de francs actuellement, et cela avant l'augmentation de 30% des matériaux. Vous le savez certainement que la plupart des matériaux de construction ont tout à coup augmenté d'une trentaine de pourcents.

J'aimerais aussi répondre à M. Facchinetti qui demandait si les entreprises locales étaient sollicitées lors de travaux sur nos bâtiments. Je dois dire que c'est presque exclusivement des entreprises locales, si elles existent, qui travaillent dans nos bâtiments lorsqu'il s'agit de faire des classes ou d'intervention dans nos appartements de vacances.

Concernant la mise à disposition de l'évolution du dossier à tous les conseillers généraux, pourquoi pas, je ne vois aucune raison de ne pas mettre cela à disposition. Simplement, comme l'a décrit mon collègue, M. D. Schürch, il faudra beaucoup de temps pour prendre chaque bâtiment et éventuellement demander certains devis, comme M. G. de Reynier le proposait. Toutefois, je me pose une question, sur 34 bâtiments, obtenir des devis « dans le vide » en ne sachant pas quand nous pourrions entreprendre les travaux, est-ce vraiment un exercice que l'on doit faire ?

**M. K. Atchadé (PLR)** : Monsieur le président, je demande la parole puisque j'ai été assez méchamment interpellé par le Conseiller communal M. L. D'Andrea. Merci d'avoir rappelé que la discussion entre nous doit être impartiale et respectueuse.

Vous avez relevé le fait que vous trouvez complètement inadmissible de féliciter la qualité d'un rapport et en même temps de demander de le compléter. Je ne vois pas de contradiction à remercier l'ensemble des services pour la qualité de ce rapport. J'ai soulevé le fait que ce rapport était une bonne base pour l'objet demandé. Je vous rappelle l'objet de la motion « mise en place d'un outil permettant une gestion partagée des bâtiments ». J'ai posé une question, est-ce que cet outil est mis en place, est-ce que grâce à ces informations, vous arrivez à vous positionner sur la nécessité de rénover un bâtiment ou un autre. Voilà, et c'est sur ce point que je pose mes questions. Ensuite, si on ne classe pas cette motion, le Conseil communal ne nous dit pas, qu'est-ce que voulez ? Il nous dit, on a répondu à cette motion et cela peut prendre du temps pour la suite. Ce n'est pas le but. Dans ma dernière proposition, je propose de mettre à disposition des personnes pour aider à la mise en place de l'outil. Voilà pourquoi notre groupe ne rejette pas le bain, avec son eau et le bébé à l'intérieur. C'est un travail de qualité, qui est un très bon début et c'est le message que j'ai donné. Nous proposons d'aider à la mise en place de cet outil. La motion présentait trois exemples d'outils, exemples félicités par les répondants. Pourquoi ne pas choisir les modèles et faire la réponse dans ce sens. Voilà pourquoi, et on réitère encore ici, vous avez fait un travail magnifique qui est un excellent début. Complétons-le ensemble, c'est tout ce qui est dit. Il n'y a pas d'attaque, pas de mise en cause de la confiance du travail que vous avez fait. Au contraire on peut vous féliciter et demander que nous complétions ensemble pour rendre intelligibles justement nos réponses, nos positionnements sur les bâtiments qui s'avèrent à modifier très bientôt.

Je finirai par dire : la preuve que cette demande d'outils est importante, c'est bien ce que vous dites, les prix évoluent, tout évolue. Comment voulez-vous que les simples miliciens que nous sommes approuvent une demande de crédit qui dépasse 4,5 mio de francs sans la connaissance de ces éléments, même s'ils seraient positifs, comment voulez-vous que je me positionne en tant que citoyen sans la connaissance complète du dossier. J'ai fait partie de la Commission de gestion et des finances, je me suis battu pour avoir ces informations, je ne les ai pas eues.

Nous avons présenté une motion que vous avez tous soutenu. Merci de ce travail, mais nous estimons que l'objet demandé reste à compléter, en toute amitié et en travaillant en commun. Merci Monsieur le président.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : M. Atchadé, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous dites. A propos de Vauvilliers, évidemment, nous avons pris une décision, nous avons mis cela dans les priorités de la dernière législature déjà. Évidemment que l'étude précise et les engagements financiers se font au moment où la décision est prise. Et si on doit sur chacun de nos bâtiments mener des études comme celle-là, où va-t-on trouver les moyens ? Je prends un exemple, peut-être le pire dans cette commune, le bâtiment où se trouve nos réservoirs d'eau aux Chéseaux. Comment voulez-vous chiffrer les travaux à faire alors que nous ne savons pas si ce bâtiment va subsister et que nous n'avons pas, pour le moment, les moyens de faire quoi que ce soit sur ce bâtiment. Si je demande de faire une étude, je vais venir avec une demande de crédit auprès de vous et cette dernière va peut-être rester inutile, pendant 10 ans. Est-ce qu'il est justifié de dépenser des sommes comme ça ?

Ces études, il n'est pas possible de les faire sans un appui de mandataires. Nous n'avons qu'un architecte, nous n'avons pas toute une équipe de corps de métier qui peut nous aider dans ce sens-là. Si on va demander des devis aux entreprises sans que ces dernières fassent les travaux en retour, je ne suis pas sûr qu'elles accepteront. C'est ma réponse. Moi, je crois qu'on peut compléter un bout ce rapport, en mettant des indications pour chacun des bâtiments concernant les futurs travaux

importants. On devra changer la chaudière à l'Hôtel-de-Ville, par exemple. Mais comment aller plus loin que ce genre d'éléments ?

**M. K. Atchadé (PLR)** : M. Buschini, vous venez de l'apporter la réponse. Je crois qu'aucunement, au départ la motion n'a jamais demandé un travail aussi fin. Je voulais vous remercier vraiment, je crois que vous êtes même allé un peu plus loin que la demande de la motion. Et puis, je vous témoignerai de ma confiance, ce que vous venez de dire, vous êtes le conseiller communal en charge des bâtiments, si vous me dites, à moi, cette présentation que vous venez de faire, sur cet élément particulier, et bien je suis en toute confiance pour vous suivre. Mais ces informations, nous demandons qu'elles soient présentées dans un outil qui puissent être actualisé. Nous ne demandons pas forcément des chiffres aussi exhaustifs, pas forcément un travail aussi fin, et nous vous avons remercié pour cela, parce que vous êtes allés au-delà de nos espérances. Je ne pensais même pas qu'il était possible de faire ça. Vous faites le point sur tous ces bâtiments, et puis on parle du cas particulier de Vauvilliers qui va s'avérer être très important. Mais, vous avez, au sein de ces listes, les compétences, vous l'avez maintes fois dites. Si ces compétences vous les utilisez pour nous présenter ces éléments avec un outil simple, je vous dis OK, moi je vous suivrai, honnêtement. Et la seule chose que demandait cette motion, c'est cet outil intelligible. Vous le dites même dans le plan de législature qu'il est possible de le compléter à futur et je dis encore une fois, lorsque vous avez à traiter des motions, si vous pensez que cette motion va engendrer des coûts exorbitants, il est tout à fait simple de contacter les motionnaires afin de leur exposer cette pensée, et nous en sommes là, de parler de la suite, de savoir ce que nous pouvons faire. Nous pouvons travailler ensemble, nous devons travailler ensemble dans l'optique d'une réduction des coûts. Merci.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : J'ajouterai là une dernière chose. Concernant l'évolution du rapport, je vous ai dit tout à l'heure que nous sommes d'accord d'entrer dans cette démarche. Vous demandez notamment que les deux tableaux qu'on réunira du patrimoine financier et du patrimoine administratif vous soient soumis régulièrement avec les évolutions des travaux à entreprendre. Mon problème, ce n'est pas celui-là, ça on va pouvoir le fournir, mais c'est de chiffrer ces éléments. Je vais en rester là.

Ensuite, j'ai bien compris l'esprit dans lequel vous souhaitez faire cela. Oui, peut-être qu'on a été trop riche dans les éléments qu'on a donnés, mais on a repris chacune de vos demandes de la motion, les unes après les autres et on a tenté d'y répondre. On en a discuté avec l'administrateur à plusieurs reprises. On s'est réuni de nombreuses fois, pour répondre à chaque alinéa. Enfin, puisque cela a été demandé, je vous informe que ce rapport a coûté environ une centaine d'heure à nos services et si on additionne les weekends que notre administrateur communal a consacré à ce dernier, si on devait les lui payer au tarif des heures supplémentaires, évidemment que cela engendrerait des frais très importants.

**M. G. de Reynier (CC)** : J'ai une suggestion. J'ai vu qu'après chaque fiche dans cet inventaire, il est indiqué « Travaux à faire ». J'imagine que l'idée du groupe PLR est qu'à chaque fois qu'il est écrit « travaux à faire », il faudrait un devis qui chiffrerait ces travaux-là sans forcément aller beaucoup plus loin. Il y a encore le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville où il a été oublié qu'il fallait compter également les travaux pour la chaudière. M. Atchadé, est-ce que si on pouvait indiquer un ordre de grandeur de prix, par exemple, pas une étude, mais dire que c'est entre 10'000.00 et 15'000.00 francs, est-ce que cela pourrait être une forme de complément ?

**M. A Mary (PLR)** : Est-ce qu'il est possible de faire une suspension de séance pour une dizaine de minute avant de prendre position ?

Le président demande qui accepte la suspension de séance. La demande est validée par plus de cinq membres du Conseil général.

Reprise à 21h30. Le président ouvre à nouveau la discussion.

**M. H. Da Silva (en son nom)** : Est-ce qu'il serait possible de demander à l'architecte communal de donner des fourchettes de prix étant donné son expérience et son domaine d'activité. Simplement une fourchette de prix, car on parle beaucoup de demander des offres aux entreprises, mais je pense que s'il se réfère aux travaux déjà réalisés, il doit trouver des prix, juste pour avoir une notion, savoir si l'on parle de CHF 10'000.00 ou CHF 100'000.00. On ne demande pas de chiffres précis, mais une fourchette.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Bien sûr que c'est possible de le faire, mais sans aucune garantie. Comme je vous le disais tout à l'heure, ce sera mettre des chiffres un peu à la louche. On ne me l'a pas reproché, mais on m'en a fait la remarque tout à l'heure concernant Vauvilliers, que cela passait de 4,5 mio de francs à 7,5 mio. Ce qui signifie bien qu'il est difficile de mettre des montants. Bien sûr que pour évaluer les coûts pour refaire une classe, un appartement de vacances, il n'y a pas de problème, on le fait fréquemment. Par contre, lorsqu'il y a tout un toit à refaire, comme cela sera bientôt le cas à la rue Oscar-Huguenin 13, on risque d'avoir quelques mauvaises surprises, parce qu'il faut aller quand même précisément regarder quels sont les éléments qui sont touchés, savoir s'il y a des problèmes de charpente, de couvertures, de ferblanterie, c'est un boulot important. Mais à la louche, on peut tout faire.

Le président demande qui accepte le classement de cette motion.

Au vote, le classement est accepté par 18 voix contre 13.

**11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PLR « favoriser les énergies renouvelables »**

**M. D. Schürch (CC)** : Je me permets de juste faire l'introduction puisque c'est notre ancien collègue, M. P. Quinche, qui aurait dû y répondre, mais au vu de ses problèmes de santé, il n'a pas eu le temps de le faire. Nous avons donc eu besoin d'un peu plus de temps et nous sommes au moins trois à y avoir travaillé.

Si on prend les termes de la motion, une grande partie de ce qui était demandé a déjà été entrepris. Cela ne veut pas dire qu'on a abouti dans toutes les demandes. Dans les choses qui sont relativement compliquées, c'est par exemple de travailler sur la géothermie, même si cela n'est pas impossible au niveau de la géothermie de basse profondeur. Je prends un exemple, si on décide d'installer une pompe à chaleur au bord de l'Areuse, on pourrait percer relativement peu profondément pour récupérer cette chaleur, puisque l'Areuse a presque toute l'année la même température, ce qui fait qu'on arriverait à produire de l'énergie avec ce cours d'eau.

Autrement, on a dans la politique des bâtiments, dont on vient de parler longuement, la volonté de poser des installations solaires partout. Et finalement, ce qu'on n'a jamais étudié, ce qu'on pourrait faire d'ailleurs, c'est le côté éolien. Mais si on fait un simple constat, on a dans notre commune, une grande centrale solaire sur le bâtiment du stade des Buchilles, on est en train d'en terminer une à Vauvilliers, M. J.-M. Buschini pourra vous en parler tout à l'heure et on en a une au Centre forestier. On a aussi quatre chaudières à bois sur notre territoire, une très grosse en partenariat avec le Groupe E sur le plateau de la Gare, qui chauffe non seulement tout le quartier, mais aussi le collège de Vauvilliers et notre structure parascolaire. On a la plus ancienne dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, qui arrive un peu en fin de vie et comme vous le savez, lorsqu'il faudra la remplacer, on a l'obligation de mettre un système qui ne fonctionne pas avec de l'énergie fossile, donc on va sûrement reprendre quelque chose au bois. Il y a la centrale, juste ici derrière, aux Esserts, qui chauffe le collège des Esserts et tous

les bâtiments de cette salle et la dernière se trouve aussi au Centre forestier. Dans les projets que je qualifierais de relativement rapides, il y a encore l'idée d'ajouter sur le Centre forestier des panneaux thermiques, pour l'instant, il n'y a que des photos-voltaïques, mais on n'a pas encore réglé le problème de thermique. J'oublie encore la centrale hydro-électrique derrière les Esserts.

La commune de Boudry est assez bien avancée dans ce domaine énergétique et a déjà mis pas mal de moyens depuis plusieurs années. Il y a une bonne collaboration avec Eli 10 SA dont on est actionnaire principal, env. 31% des actions, qui nous fait des offres pour investir, pour installer une surface de panneaux solaires sur un bâtiment. C'est Eli 10 SA qui les exploitent, qui en tirent le bénéfice, mais ils nous paient une location pour la surface mise à disposition. Cette offre pourrait à terme s'étendre aux privés aussi. Il y a toute une série de projet qui sont en train de se mettre en place. On n'est pas prêt de s'arrêter, on est parfaitement convaincu qu'il faut aller dans ce sens-là et on veut essayer à Boudry d'arriver à un bilan carbone plus proche de zéro.

L'autre aspect, c'est qu'on imagine, toujours en collaboration avec Eli 10 SA, installer encore des bornes de chargement pour les voitures électriques. Il y a des endroits stratégiques dans la commune, on en a au stade des Buchilles, à l'avenue du Collège, l'idée est d'en installer à Areuse, et peut-être une fois sur le plateau de la Gare. Il y a une réflexion autour de tout cela. Je crois que le Conseil communal est parfaitement conscient de cette demande à travers la motion du PLR, à l'époque rédigée par M. Blaise Geiser et on va répondre au mieux à tous ces projets-là même s'il est vrai que cela demande des moyens.

Il y a encore cette fameuse taxe à vocation énergétique qui pour l'instant a été accumulée, env. CHF 85'000.00 par année et elle existe depuis deux ans. On va peut-être encore l'accumuler un petit moment pour pouvoir mener avec cet argent un grand projet.

Aujourd'hui, clairement, le principal projet, c'est l'efficacité énergétique à Vauvilliers, parce qu'on a un collège qui n'est plus vraiment isolé. Vous savez que l'isolation se tasse avec les années et cela ira dans les demandes de crédit qu'on vous présentera pour ce bâtiment. Ensuite, il y a deux ou trois autres éléments comme la piscine, qui est un gouffre à énergie, qui demande certainement à être modernisée. Je laisse la parole à mes collègues, M. J.-M. Buschini et M. G. de Reynier.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je propose de compléter en fonction des questions.

**M. E. Dubois (CGF)** : La commission de gestion et des finances a accepté le classement de cette motion à l'unanimité.

**M. A. Sandoz (PS)** : C'est avec attention que notre groupe a pris connaissance de ce rapport du Conseil communal et qu'il en remercie les auteurs. Sur le fond, notre exécutif, précise d'abord les contraintes légales qui s'imposent à la Commune en matière d'énergie. Ensuite, la présentation, tant de l'actuel que des projets, nous rassure pleinement sur le fait que notre Conseil communal est attentif au but de la motion et réfléchit à favoriser les énergies renouvelables dans ses activités quotidiennes, ainsi que d'intégrer cette problématique dans le cadre des projets qu'il gère.

Notre seul bémol ou regret est l'absence d'un tableau ou de quelque chose de synthétique qui présenterait des perspectives à court, moyen et long terme. Cependant, il est vrai que cela ne ressortait pas explicitement du texte de la motion.

Une dernière remarque quant à la forme de ce rapport et qui se réfère à la page 1 :

Laissons les rennes, r-e-n-n-e-s, déambuler dans la Toundra arctique, ainsi que dans les régions subarctiques d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord et rendons les rênes, r-ê-n-e-s, à la Confédération qui les tient fermement en matière d'encouragement des énergies renouvelables.



Quant à l'invitation du Conseil communal visant à classer cette motion, notre groupe y répondra favorablement.

**Mme M. Gontier (en son nom)** : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai une question qui concerne le dernier point avant la conclusion. Ce point qui concerne le fait de favoriser l'utilisation de locomotion économique et installer des zones de recharges pour la mobilité électrique. Ma question est la suivante : est-ce que l'installation de vélos électriques à différents endroits de Boudry pourrait être imaginée et étudiée ?

**M. L. D'Andrea (CC)** : Oui évidemment. Les vélos en libre-service que nous avons actuellement ne sont pas électriques, parce que la société avec laquelle on collabore ne propose pas encore de modèles électriques, mais on n'y réfléchit. En effet, cela serait une option non négligeable pour monter la rue des Gillettes jusqu'à la gare. Cela serait bien agréable. Par ailleurs, nous sommes en train de réfléchir à installer une nouvelle station pour ces vélos. Cette dernière pourrait être installée probablement près du café du Pont, parce que pour l'instant, selon les sondages, les gens ne veulent pas encore monter jusqu'à la gare sans vélos électriques. Dès que cela sera possible et abordable, nous étudierons la question.

**Mme Carole Durnat Lopez (VEL)** : Au sujet de la réponse du Conseil communal à cette motion, nous avons trouvé le rapport un peu flou au niveau des moyens à disposition pour les investissements, ainsi qu'au niveau du calendrier d'exécution des projets.

Concernant le montant du fonds à vocation énergétique, qui s'élève maintenant à CHF 172'000.00, alimenté chaque année à raison de 85'000.00, nous trouvons qu'il n'était pas très clair à quel moment et pour quels projets cet argent pouvait être utilisé. On aurait peut-être aussi aimé voir un échéancier.

M. D. Schürch a parlé de l'efficacité énergétique de Vauvilliers, mais il nous dit aussi qu'il faudra présenter des demandes de crédits. Ce n'est pas très clair pour nous à quel niveau se situe les investissements. Et puis, nous aimerions aussi savoir :

- comment il serait possible d'augmenter les apports annuels de ce fonds, est-ce que la redevance pour l'utilisation du domaine public pourrait aussi être utilisée pour alimenter ce fonds ?
- combien d'entreprises sont exonérées de la redevance à vocation énergétique et sur quelle base ?

Une dernière question : le rapport indique bien que la Confédération détient les moyens de la transition énergétique. Mais alors, quels sont les projets communaux que nous pourrions imaginer présenter à la Confédération ? Merci.

Correction en cours d'intervention de M. D. Schürch : le montant actuel du fonds en question s'élève aujourd'hui à CHF 250'000.00, il y a eu trois années de cotisations.

**M. D. Schürch (CC)** : Ce fonds à vocation énergétique ne peut pas être utilisé pour autre chose. Il faut être clair, soit c'est pour de l'isolation, soit pour du solaire, soit pour acheter une éolienne ou encore travailler un peu sur l'Areuse. Maintenant, si on vous présente des rapports pour Vauvilliers par exemple, une première tranche d'env. 1 mio, 1,5 mio et qu'on arrive par nos propres moyens à payer cela, il n'y a aucune raison de dépenser ce fonds. Il cite l'exemple de la centrale solaire qui est déjà faite et payée même. Il vaut mieux épargner ce fonds et un jour pouvoir prévoir un nouveau projet, typiquement une nouvelle centrale solaire ou quelque chose de ce type-là. Il faut faire la différence entre les deux, si on n'a vraiment pas les moyens, c'est un peu différent, à ce moment-là, on libérerait cet argent pour soutenir un projet qui nous intéresse. Il faut comprendre cela comme ça, tant qu'on n'a pas besoin d'utiliser ce fonds, on ne le fait pas. L'avantage des fonds, c'est que cela sort de notre degré d'autofinancement qui est lié au cash-flow et que si l'on doit libérer rapidement des fonds, par

exemple pour le toit de l'immeuble Oscar-Huguenin dont M. J.-M. Buschini parlait et si on aimerait poser des panneaux solaires, c'est bien d'avoir ce fonds qu'on peut utiliser rapidement.

Actuellement, nous avons trois fonds, ce fonds à vocation énergétique, le fonds forestier de réserve et le fonds pour les routes à la suite de la cession de certains tronçons de la part de l'État. Nous n'avons pas encore utilisé ces fonds, et pour le faire, nous n'aurions même pas besoin de passer devant vous pour une demande de crédit. Cela veut dire que le Conseil communal décide, parce que dans un bâtiment x, il estime qu'il faut isoler, je reprends l'exemple de l'immeuble à Oscar-Huguenin, il est quand même assez vétuste, mais il a un assez bon rendement, mais le jour où on y touche, il va certainement falloir faire une isolation périphérique, refaire le toit et peut-être lui poser des panneaux solaires, ce fonds serait là pour ça.

Personne n'est exempté de cette taxe sur l'énergie, puisque cela se paie au kWh. Que ce soit une entreprise ou un privé, tout le monde la paie. Mais ce qu'il faut savoir ce que les gens consomment de moins en moins, y compris les entreprises.

**M. M. Mary (PLR) :** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vais commencer par remercier l'auteur de la motion, M. B. Geiser, ainsi que les autres signataires, qui, il y a maintenant 2 ans, ont ouvert le sujet, sujet qui est assez fondamental à notre avis aujourd'hui. Et nous remercions également, bien entendu, les auteurs du rapport.

Toutefois, à nouveau, le PLR garde un sentiment assez mitigé. On a l'impression qu'on aurait pu oser davantage sur ce rapport et qu'on se limite à démontrer ce qui est fait et un peu moins ce qui pourrait être fait. C'est pourquoi on garde encore beaucoup de questions. Il y a quelques pistes qu'on pourrait donner, même s'il est vrai qu'on est assez limité par les règlements cantonaux et les lois fédérales qui restreignent notre marge de manœuvre. Mais jusqu'à quel point ?

- est-ce la commune n'a pas les compétences d'aller plus loin que ce qu'elle fait actuellement ?
- est-ce qu'il ne faudrait pas analyser de manière détaillée nos possibilités techniques, actuelles ou futures, par exemple une possibilité de limiter notre consommation, que ce soit au sein de notre administration ou alors une possibilité d'inciter notre population à consommer moins ?
- quelles sont les possibilités de subventions du point de vue de nos services ?
- faut-il informer et former nos collaborateurs communaux sur cette question, faut-il impliquer l'architecte communal dans la réflexion et de manière générale, est-ce qu'on ne devrait pas sensibiliser toutes les parties prenantes de la commune, notamment nos nouveaux arrivants, des personnes physiques ou des personnes morales ?

À côté de ces questions, on peut aussi se demander s'il ne serait pas opportun de fixer, de définir une sorte de leitmotiv de la Commune, pour mettre le développement durable et les énergies renouvelables comme point central du développement de Boudry et pour donner un message clair à notre population.

Au vu de ces questions qui restent encore en suspens et peut-être dans la volonté de continuer la réflexion, le groupe PLR n'acceptera pas de classer ce rapport et demandera que l'étude continue. On ne veut pas aller contre ce rapport, comme c'était d'ailleurs le cas pour le rapport précédent, mais malheureusement, actuellement, nous ne sommes pas d'accord de le classer. Merci.

**Mme C. Prince Rosenfeld (VEL) :** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, le rapport rappelle qu'au niveau cantonal, les communes sont appelées à créer une commission consultative de l'énergie ou à déléguer cette compétence à une autre commission. Qu'en est-il dans notre commune ?

**M. D. Schürch (CC)** : Bien qu'elle ne se soit pas rencontrée souvent, c'est en commission de l'économie publique que ce sujet devrait être traité. Maintenant, je ne sais pas si on veut créer une autre commission. Moi je veux bien, mais je vous rappelle qu'on a souvent de la peine à avoir les commissaires qui siègent régulièrement. Si on veut réunir la commission de l'économie publique pour pouvoir débattre d'une manière générale de ces problèmes-là, il y aurait M. G. de Reynier, puisqu'il représente la Commune chez Eli 10 SA et moi-même, puisque j'ai les forêts et que les forêts ce sont aussi les plaquettes de bois pour les chauffages. Je ne connais pas les commissaires, puisque je n'ai pas encore siégé dans cette commission depuis le début de cette législature.

**M. G. de Reynier (CC)** : Je trouve que cette suggestion est très bonne. La commission de l'économie publique est parfaitement adaptée pour cela et il y a notamment dans cette commission, Mme Prince Rosenfeld, Mme Durgnat Lopez, et d'autres encore. Nous nous sommes déjà réunis une fois et nous pouvons nous réunir encore une fois cet automne pour vous parler du plan général de l'eau et de la question de la pollution lumineuse.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais encore dire deux choses :

- Je rappelle qu'il y a un véhicule Mobility à Boudry et il pourrait être utilisé davantage. J'invite celles et ceux qui n'ont peut-être pas un véhicule en permanence à adhérer à cette coopérative suisse Mobility et à utiliser ce véhicule qui est de plus en plus utilisé par d'autres personnes que des Boudryens. Ça, je le vois sur les statistiques.
- Concernant les vélos, dès qu'il y aura une option pour les vélos électriques, on y réfléchira, mais nous n'allons pas nous monter une flotte de vélos électriques, cela me paraît un peu disproportionné. Et puis les vélos verts ne sont pas beaucoup utilisés par les Boudryens, je ne sais pas pourquoi. Alors utilisons plus ces vélos verts et le véhicule Mobility et peut-être qu'ensuite on réfléchira aux vélos électriques.

Une dernière chose, on m'a posé une question en commission de gestion et des finances à propos de la turbine. Il y avait un objectif fixé pour cette dernière à 1,6 Gigawatt par année si le débit est favorable. Un débit favorable, cela veut dire pas plus de 130 jours off et maintenant, cela fait déjà 25 jours que la turbine ne tourne pas, parce qu'il n'y a pas assez d'eau. Donc s'il y a plus de 130 jours off, on n'est plus dans les objectifs, on produit beaucoup moins. Tout ça pour dire, qu'investir dans une deuxième turbine ne serait pas une très bonne idée, même si cela serait idéalement fantastique, on ne va pas le faire. Mais, moi j'ai une idée, pour la réserve à vocation énergétique, cela serait la fameuse turbine Kaplan ou Pelton dont on nous a parlé, qu'on pourrait installer dans le nouveau réservoir qui sera un jour construit, pour turbiner de l'eau propre qui descend de la montagne.

**M. D. Schürch (CC)** : Cette turbine, c'est une Pelton.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Juste pour apporter un petit bout de réponse à M. Mary, concernant la formation de nos employés, notamment de notre architecte. Evidemment qu'il se forme régulièrement aux nouvelles normes et de plus, sur toutes les transformations importantes de bâtiments publics, nous sommes soumis aux obligations Minergie-P, il n'y a pas vraiment de choix. Assez dernièrement, ce printemps, notre employé communal a participé à une conférence organisée par les services cantonaux pour les services communaux. Il est bien sûr attentif à ce genre de chose et d'ailleurs ce sont des obligations cantonales et fédérales. Je sais qu'il a aussi suivi un cours à Lausanne au sujet des énergies renouvelables.

Le président demande qui accepte le classement de cette motion.

Au vote, les voix pour et contre le classement sont à égalité, 14 voix contre 14 voix et 3 abstentions.

Le président vote contre le classement de cette motion.

## 12. Plan de législature 2021-2024

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je vous rappelle que ce plan de législature vous est proposé à titre d'information, qu'il n'est pas nécessaire d'en discuter. Il s'agit de vous présenter les objectifs du Conseil communal et nous avons décidé de le mettre à l'ordre du jour, mais nous aurions aussi pu vous le remettre en information.

**M. D. Facchinetti (en son nom)** : Vous invoquez dans votre conclusion en page 17 la question de la professionnalisation plus ou moins partielle que vous souhaiteriez pour le Conseil communal. C'est quelque chose que je peux parfaitement comprendre, mais j'aurais deux questions par rapport à ce point :

- quel montant supplémentaire souhaiteriez-vous dans l'enveloppe globale des Conseillers communaux ?

- quel montant supplémentaire, cette question est peut-être plutôt pour M. D. Schürch, la commune peut-elle se permettre financièrement parlant ?

**M. D. Schürch (CC)** : Je dirais que le montant n'a pas encore été réfléchi. Je dois dire que c'est un projet qui à mes yeux est certainement pour la prochaine législature. Moi, au niveau du montant, je ne me plains de rien, simplement il y a une chose qui ne joue pas dans notre statut, c'est au niveau des charges sociales. Puisqu'on a un revenu relativement faible, on paie juste de l'AVS, mais on n'a pas de 2<sup>e</sup> pilier, par exemple, on n'a pas d'assurances en cas de pépins, c'est quand même un statut très particulier. À terme, il faudra avoir la globalité de la réflexion, et puis le montant exact, je pense qu'il va falloir qu'on trouve un moyen pour se mettre dans les classes qui correspondent à nos services aussi. Laquelle ? pour l'instant je n'ai pas de réponse.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Il appartenait au président de faire la conclusion de ce rapport et j'ai fait le choix, après consultation auprès de mes collègues, de vous parler de ça. Mais on a déjà eu des discussions auprès de la Commission de gestion et des finances à ce propos-là, même lors de la précédente législature. Nous sommes désormais la plus grande commune de ce canton avec un exécutif de milice. On l'était conjointement avec Peseux, avant la fusion du Grand Neuchâtel. Mais il faut bien se rendre compte que si on veut ouvrir la possibilité à chacun de pouvoir être conseiller communal, on ne pourra le faire que si on réfléchit à cette professionnalisation. Il faudra que la commission de gestion et des finances travaille là-dessus, déjà pour établir le mandat et jusqu'à quelle hauteur on peut aller, est-ce qu'il s'agit d'un 40 % ou plutôt d'un 50 % ? Ces choses-là appartiennent plutôt au législatif qu'à l'exécutif, mais clairement la charge augmente. Nous sommes quelques-uns à être là depuis 9 ans, nous avons tous dû diminuer nos charges professionnelles, pour ceux qui étaient engagés professionnellement ailleurs. Nos collègues MM. L. D'Andrea et G. de Reynier l'ont remarqué dans leurs débuts, c'est très difficile d'avoir un job à côté et de pouvoir conduire les affaires communales comme il nous est demandé de le faire maintenant. C'est devenu très technique, les rapports sont nombreux, il y a beaucoup de lecture, on reçoit de plus en plus de consultations du Conseil d'État, du Service des Commune. Si on veut prendre connaissance de ces rapports de façon attentive, c'est une charge de travail très lourde. Voilà pourquoi, je tenais à ce qu'on mette cela dans le plan de législature. Cela ne sera pas à mon bénéfice, parce qu'il y a longtemps que j'annonce que c'est mon dernier mandat. Le temps de la retraite sonne pour moi. J'ai pris la retraite professionnelle et je la prendrai au niveau de l'exécutif à la fin de cette législature. Mais c'est en pensant à d'autres, à des gens qui travaillerait à 50% de pouvoir prendre en charge ce genre de tâche. Je vous rappelle qu'on gère un budget d'une trentaine de millions de francs, c'est une entreprise importante une commune, et demander de continuer comme on le fait avec des miliciens, cela devient très très difficile.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Monsieur le président, je souhaite encore ajouter un complément à tout cela. Au-delà du bon temps, cela peut toujours se discuter, pour mon collègue M. D. Schürch, il trouve qu'il n'y a pas trop d'urgence, mais personnellement, je pense qu'il y a urgence. C'est-à-dire que cela dépend des dicastères, ce n'est pas seulement une question de responsabilité, de rapports, c'est surtout une question de disponibilité. En tout cas dans mon dicastère, les séances ne sont pas forcément à 19h30. J'ai des séances tous les deux jours, le matin ou l'après-midi, il faut simplement avoir la disponibilité. À un moment donné, si on veut que ce soit quelqu'un qui ne soit pas forcément retraité pour le faire, il faut que cette personne puisse gagner assez pour faire ce travail, et à mon avis, c'est urgent. On ne doit pas forcément attendre la fin de la législature, parce qu'on est dans un processus qui est important pour la commune. Il ne faut en tout cas pas attendre la fin de la législature pour commencer d'y réfléchir pour que la commune puisse avoir un niveau d'efficacité, d'efficacité dans tous les domaines qu'on lui demande aujourd'hui. À Milvignes, je ne sais pas exactement combien d'habitants il y a en plus, mais le Conseil communal travaille à 50% et je peux vous dire que le travail est exactement le même.

**M. A. Sandoz (en son nom)** : Une question à l'attention de M. G. de Reynier, par rapport à la circulation dans la Ville de Boudry. Nous souhaitons continuer à dévier le transit qui descend depuis Rochefort par la route des Conrardes. Est-ce un vœu pieux ? ou est-ce qu'il y a des manières, je ne veux pas dire coercitives, mais est-ce qu'il y a des moyens qui peuvent aller dans le sens d'influencer les automobilistes pour les amener à utiliser la route des Conrardes.

**M. G. de Reynier (CC)** : Oui, il y a des manières pour inciter, notamment un panneau, en sortant de Trois-Rods, en arrivant sur le plateau de la Gare, qui indique « Transit » à gauche. Pour l'instant il est provisoire, mais il va devenir définitif. Deuxièmement, quand vous descendez depuis la gare sur la portion des Gillettes, cela commence à devenir « rock 'n'roll », ce sont des mesures pour inciter les gens à passer par la route des Conrardes et j'ai aussi dit cela afin de rassurer tous ceux qui craignent qu'on réintroduise un nouveau trafic dans la Ville Basse ou à la rue Louis-Favre. Merci

**M. A. Sandoz (en son nom)** : Encore une question : Est-ce que vous avez aussi pensé que, dans le fait d'influencer le passage par le route des Conrardes, il y a ensuite le carrefour de l'Ile et je pense que là aussi, cela ne devient pas encore catastrophique, mais cela pose déjà des problèmes. Il faudrait donc prendre quelques décisions au bas de la route des Conrardes.

**M. G. de Reynier (CC)** : Oui, parfaitement. À ce jour, ce n'est pas encore du tout une catastrophe, mais cela commence un peu à faire des ralentissements. On a réfléchi et on réfléchira encore, mais je pense qu'il ne sera pas possible de créer un giratoire. Ce qu'on pourrait faire, c'est interdire au trafic de partir à gauche et le forcer à partir à droite jusqu'au giratoire, mais pour l'instant le Service des Ponts et Chaussées est contre cette solution. Ce n'est pas exclu qu'une fois on la choisisse, mais pour l'instant, non, c'est chargé par moment, oui, mais on attend 6 ou 7 ou 8 voitures, on n'attend même pas encore une minute.

**M. L. D'Andrea (CC)** : La question de refaire ce carrefour était liée au développement du plateau de la Gare. Ce dernier n'est pas encore entériné, ce sont des discussions qu'on aura ensemble dans le cadre du PAL. Pour l'instant, il n'y a pas de nécessité de refaire ce carrefour, mais il y aurait une possibilité peu coûteuse d'améliorer la fluidité du trafic, ça serait de peindre une deuxième voie. Pour l'instant, le grand problème, ce sont plutôt les queues qui se forment au giratoire près de l'autoroute, et si on attend un peu moins à l'Ile, on va attendre là-bas. À ce sujet, le canton nous répond que ce n'est pas un problème, il peut aussi faire une deuxième voie. Il faudrait peut-être commencer par celle-là. Dans tous les cas, il y avait déjà un petit crédit qui avait été voté et en utilisant une toute petite partie de ce crédit, nous pourrions étudier la possibilité de peindre une voie, en rouge, ou autre et pour ce genre de projet, le Service des Ponts et Chaussées est assez favorable.

**M. A. Sandoz (en son nom)** : Une dernière question adressée à M. L. D'Andrea, concernant le sujet « 5G et PAL » ; vous écrivez « nous souhaitons intégrer une zone sans 5G dans le PAL. Cette zone devrait intégrer les zones habitées ». Moi je vis très bien avec la 4G, mais est-ce que cette phrase-là signifie que tout Boudry serait une zone sans 5G ?

**M. L. D'Andrea (CC)** : Merci pour cette question. Ce qui se passe c'est que le premier permis que j'ai eu à signer quand je suis arrivé au mois de janvier, c'était pour une antenne 5G, avec son lot d'opposition. Bon, en général les Verts n'aiment pas trop la 5G, mais il semblerait que beaucoup de gens n'en veulent pas forcément partout. La question est de savoir, comme dans tout développement technologique, comment est-ce qu'on le gère. Est-ce qu'on dit oui à tout, ou bien un oui là où cela fait du sens. Dans le cadre du PAL, on définit des zones, soit des zones à bâtir, soit des zones industrielles, ou encore des zones sans 5G. C'est égal, on peut faire les zones qu'on veut. Et il me semblait que cela faisait du sens, de développer des zones sans 5G, où la 5G n'est pas forcément ultra nécessaire, puisqu'on a pas encore tous des voitures qui fonctionnent toutes seules et des frigos intelligents. D'ailleurs on n'est pas les seuls à réfléchir dans ce sens-là.

Par contre, il y a des endroits où cela serait nécessaire, par exemple dans les zones industrielles. Donc oui, il suffit de faire une carte où on place des zones tampons autour des zones habitées et on obtiendrait des zones sans 5G que l'on pourrait développer ou pas. De toute façon, on va le faire et ensuite, cela vous sera proposé et vous pourrez dire si c'est juste ou pas, si cela fait du sens ou non. Dans le cadre de cette révision du PAL, ce sont quelques éléments en plus, sur lesquels vous aurez à vous prononcer.

### 13. Informations du Conseil communal

**Mme M. Braghini (CC)** : Dès le 15 octobre 2021, le pont Coinchiez est à nouveau ouvert à la circulation, après 9 mois de travaux qui se sont bien passés et où les coûts ont été maîtrisés.

### 14. Questions

**M. Ph. Lüthi (PS)** : J'ai été surpris tout à l'heure par la mise au vote de l'interpellation. Est-ce qu'il est possible de noter que pour le futur règlement communal, il faudrait que la question de savoir ce qui doit figurer ou pas à l'ordre du jour soit plus clairement spécifiée ? En effet, sous « interpellation », il n'est pas indiqué que cette dernière doit faire l'objet d'une modification de l'ordre du jour. Il sera bien de détailler quand, comment et jusqu'à quel délai l'interpellation doit être déposée sans que cela nécessite un vote, puisqu'une interpellation n'est pas discutée, ni votée.

**M. P. Pedimina (président)** : Je propose qu'il en soit discuté au sein du bureau du Conseil général ainsi qu'avec l'administration. Puis, on reviendra vers vous pour définir la manière de faire.

**M. H. Da Silva (PLR)** : J'ai beaucoup entendu parler du PAL et j'aimerais savoir quand est-ce que la commission se réunira, parce que d'après ce qu'on m'a dit, j'en fais partie et jusqu'à aujourd'hui on ne m'a pas encore convoqué.

**M. L. D'Andrea (CC)** : On a lancé la deuxième étape. La première étape consistait en un projet du territoire, étape qui a été faite à l'interne et la deuxième, c'est le plan directeur communal où on a mandaté un bureau. Je rappelle que vous avez voté un crédit de CHF 100'000.00 pour cela. Ce dernier a commencé de travailler il y a un mois et demi, et probablement qu'à la fin de cette année, on réunira

